

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Mai 2024

Stratégie 2025-2028

Impressum**Édité par**

Promotion Santé Suisse

Crédit photographique image de couverture

iStock.com/FatCamera

Renseignements et informations

Prof. Dr Thomas Mattig

Promotion Santé Suisse, Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

Numéro de commande

01.0235.FR 05.2024

Télécharger le PDF

www.promotionsante.ch/publications

© Promotion Santé Suisse, mai 2024

Table des matières

Résumé	4
1 Introduction	5
2 Bases	6
2.1 Concepts	6
2.2 Cadre de référence politique	7
3 Évaluation de la stratégie de Promotion Santé Suisse 2019-2024	9
3.1 Premier rapport intermédiaire	9
3.2 Deuxième rapport intermédiaire	9
4 Domaines d'intervention et requêtes des parties prenantes	10
4.1 Programmes d'action cantonaux	10
4.2 Gestion de la santé en entreprise	10
4.3 Prévention dans le domaine des soins	11
5 Conséquences pour la nouvelle stratégie	12
6 Objectifs	13
7 Lignes directrices	17
8 Mise en œuvre, ressources et tâches	18
8.1 Mise en œuvre de la stratégie	18
8.2 Utilisation des moyens financiers	18
8.3 Affectation du personnel	18
Annexe: Modèle d'impact de la stratégie de Promotion Santé Suisse (PSCH) 2025-2028	20

Résumé

La Fondation Promotion Santé Suisse a pour mandat légal d'initier, de coordonner et d'évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Pour remplir ce mandat, elle informe les personnes vivant en Suisse et les motive à adopter un mode de vie sain en les dotant des ressources nécessaires à cet effet. Son engagement vise également à renforcer les conditions sociales favorables à la mise en place de ce processus. La Fondation contribue ainsi de manière probante à améliorer à long terme la santé de la population en Suisse.

Depuis 2018, Promotion Santé Suisse concentre ses activités sur trois domaines d'intervention:

- Programmes d'action cantonaux pour la population des cantons
- Gestion de la santé en entreprise, tous secteurs d'activité confondus
- Prévention dans le domaine des soins, notamment dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les pharmacies

Les activités de la Fondation contribuent à la mise en œuvre de la stratégie Prévention des maladies non transmissibles (MNT) de la Confédération et des cantons et sont coordonnées avec la stratégie nationale Addictions.

L'évaluation de la stratégie de Promotion Santé Suisse et les retours des parties prenantes ont montré que la Fondation était sur la bonne voie. C'est pourquoi Promotion Santé Suisse inscrit sa nouvelle stratégie dans la continuité, en introduisant toutefois des changements spécifiques. Parmi ceux-ci figurent:

- **Programmes d'action cantonaux:** au cours d'une phase pilote, l'élargissement des programmes au groupe cible des adultes sera testé et mis en œuvre dans des cantons modèles. Les activités actuelles des cantons seront davantage axées sur les phases de vie.

- **Gestion de la santé en entreprise:** les offres existantes seront développées en mettant l'accent sur les nouvelles formes de travail. Dans le même temps, elles seront rendues plus facilement accessibles aux PME, tous secteurs d'activité confondus.
- **Prévention dans le domaine des soins:** conjointement avec la Confédération, les cantons et les assureurs-maladie, il s'agira de chercher des solutions garantissant le financement durable de projets éprouvés.
- La Fondation développera un **concept global de la santé psychique** couvrant tous ses domaines d'intervention.
- Afin de mieux exploiter les **synergies entre les trois domaines d'intervention**, la Fondation élaborera un concept de mise en œuvre transversal.

Pour accomplir ses tâches, Promotion Santé Suisse dispose des moyens issus de la contribution pour la prévention inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie. La planification financière à long terme prévoit que sur les quelque CHF 44 millions investis annuellement par la Fondation, 75% soient alloués directement à des projets, c'est-à-dire attribués aux acteurs de la prévention (les cantons notamment). Cette répartition des moyens financiers reste inchangée par rapport à celle de la période stratégique précédente.

1 Introduction

Avec une longévité de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes, la Suisse a actuellement l'une des espérances de vie les plus élevées d'Europe. Revers de la médaille: les personnes résidant en Suisse ont besoin de soins sur une durée comparativement longue, ce qui implique non seulement une baisse de la qualité de vie, mais aussi des coûts très élevés. Cette problématique devrait encore s'accroître au cours des prochaines années en raison du vieillissement démographique, qui va entraîner une augmentation sensible des dépenses de soins. Pour faire face à cette évolution, l'un des principaux objectifs de la politique de santé est d'allonger la période de vie sans incapacité au sein de la population.

À l'heure actuelle, les maladies chroniques représentent environ 80% des coûts de la santé. Parmi les plus fréquentes figurent le cancer, les maladies cardiovasculaires, les affections chroniques des voies respiratoires, le diabète et les troubles musculo-squelettiques ainsi que les maladies psychiques. Un mode de vie sain (renoncement au tabac, activité physique suffisante, consommation d'alcool modérée et alimentation saine) permettrait, dans plus de la moitié des cas, d'éviter ces maladies ou, pour le moins, d'en retarder l'apparition. La promotion de la santé et la prévention sont particulièrement efficaces et financièrement avantageuses lorsqu'elles interviennent à un stade précoce de la vie, visent à prévenir les maladies chroniques et se basent sur des normes internationales fondées sur des preuves. Il a été démontré que les programmes de promotion de la santé et de prévention sont à même, notamment lorsqu'ils couvrent toutes les phases de vie, de réduire la prévalence des maladies et des handicaps fonctionnels, ainsi que la mortalité prématurée et la mortalité globale. En contribuant à la qualité de vie de toutes et tous, ces programmes améliorent non seulement l'état de santé des individus, mais aussi celui des familles et des communautés. Des programmes bien gérés participent par ailleurs à la réduction des coûts de la santé.

Dans le contexte suisse, il faut accorder une attention particulière à la santé psychique au regard des taux de suicide et de dépression qui sont, en comparaison internationale, élevés dans notre pays. La nécessité de renforcer la santé psychique par des stratégies de prévention s'est accentuée à la suite de la pandémie de Covid-19 et des mesures restrictives de santé publique alors mises en place. Dans ce domaine, les stratégies sont complexes et requièrent des approches structurelles, telles que la lutte contre l'isolement social des personnes âgées ou de meilleures offres de soutien pour les adolescent-e-s ainsi que pour les parents de nourrissons et de jeunes enfants.

Les principaux facteurs de risque des maladies chroniques non transmissibles restent aussi une priorité. Au premier plan figurent les interventions appelées «best buy». Il s'agit notamment d'interventions efficaces et efficientes qui améliorent les habitudes alimentaires, l'activité physique ou les interactions sociales.

2 Bases

2.1 Concepts

L'activité de Promotion Santé Suisse repose sur deux concepts fondamentaux: la salutogenèse au niveau individuel et les déterminants de la santé au niveau social.

La salutogenèse

La salutogenèse désigne l'étude de ce qui «génère la santé». Selon ce concept centré sur la santé et non pas la maladie, il importe de savoir non seulement ce qui rend les personnes malades, mais aussi ce qui favorise leur santé, même si elles sont exposées à des risques et à des contraintes. La salutogenèse accorde la part belle aux ressources individuelles et sociales qui, d'une part, permettent d'atténuer les conséquences des contraintes et, d'autre part, exercent une influence positive sur la santé. La salutogenèse est au cœur de la promotion de la santé.

La prévention se concentre, pour sa part, sur la diminution ciblée des facteurs de risque de maladies. Elle désigne toutes les stratégies et mesures prises pour éviter ou réduire l'apparition, la propagation et les conséquences négatives de comportements à risque et des maladies.

Les approches en matière de promotion de la santé et de prévention se complètent mutuellement. Ensemble, elles forment une approche globale destinée au maintien et à l'amélioration de la santé des individus et des communautés.

Les déterminants de la santé

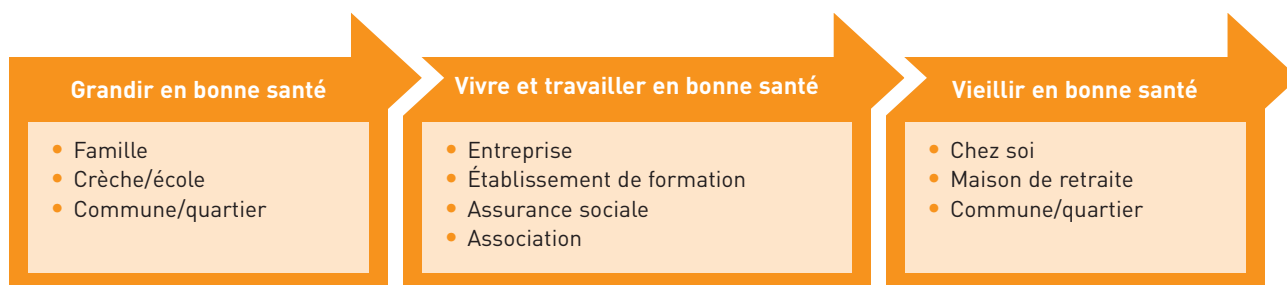
Le concept des déterminants de la santé fait référence aux facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui influencent la santé. Les caractéristiques personnelles telles que l'âge et le sexe ainsi que les comportements individuels ont une forte incidence sur la santé. C'est également le cas des déterminants sociaux comme l'éducation, le travail et les réseaux relationnels, qui expliquent en grande partie les inégalités en termes de santé de la population. À ces facteurs constitutifs de la santé s'ajoutent les conditions environnementales, comme l'air, l'eau et le climat. Mais ce sont surtout les conditions sociales et naturelles dans lesquelles une personne grandit, vit et travaille qui influencent la manière dont se développe son potentiel en matière de santé.

Les approches d'intervention

La promotion de la santé et la prévention s'emploient à atteindre les groupes cibles dans leur milieu de vie, à leur proposer des offres favorables à la santé et à créer un environnement sain. Des exemples connus de settings (système social délimité) sont l'école, le lieu de travail, le quartier, la commune ou des institutions du système de santé. Une distinction est faite ici entre les interventions qui ciblent le comportement des individus et celles qui visent à améliorer le cadre de vie.

Selon la phase de vie, des settings spécifiques avec des objectifs différents figurent au premier plan (voir [illustration à la page suivante](#)). Ces dernières années, la petite enfance a de plus en plus focalisé l'attention, car elle est cruciale pour un développement en bonne santé tout au long de la vie.

APPROCHES D'INTERVENTION



2.2 Cadre de référence politique

La promotion de la santé et la prévention sont des tâches transversales de la société et de l'État. Elles concernent donc tous les domaines politiques et de nombreuses lois.

Au **niveau international**, la Charte d'Ottawa de 1986 sur la promotion de la santé définit le cadre de l'action politique. Bien qu'axée initialement sur les besoins des pays en voie de développement, cette Charte est considérée aujourd'hui dans le monde entier comme un modèle de référence pour la pratique en matière de promotion de la santé. En 2015, les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable qui doivent être atteints d'ici 2030. Selon l'objectif 3, il faut permettre à toutes et à tous de vivre en bonne santé et promouvoir leur bien-être. De nombreux autres objectifs poursuivent l'amélioration des déterminants de la santé.

Au niveau de la Confédération, le mandat de Promotion Santé Suisse se fonde sur la **Constitution fédérale**: selon l'article 2, la Confédération a pour but de favoriser la «prospérité commune» et de veiller à garantir une «égalité des chances aussi grande que possible» des citoyens et citoyennes. En outre, l'art. 41, al. 1, let. b stipule que la «Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que [...] toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé».

À la suite de l'acceptation de l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», il est nouvellement inscrit à l'art. 41, al. 1, let. g que «la Confédération et

les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que [...] les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique et à ce que leur santé soit promue».

Au **niveau de la législation**, la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) règle le financement et la légitimation de Promotion Santé Suisse. Dans une ordonnance relative à l'art. 20 LAMal, le Département fédéral de l'intérieur fixe la contribution que chaque personne assurée paie dans le cadre de la prime d'assurance-maladie et qui sert au financement et aux activités de Promotion Santé Suisse.

La protection et la promotion de la santé sont régies par les **lois cantonales sur la santé**. Les domaines des soins, de la prévention et de la promotion de la santé relèvent ainsi de la compétence des cantons. En tant qu'institution nationale, Promotion Santé Suisse soutient ceux-ci dans leurs activités de prévention et travaille à cet effet en étroite collaboration avec les organes responsables ainsi qu'avec des organisations à but non lucratif (NPO) et divers réseaux.

Soucieux de coordonner les activités de la Confédération, des cantons et de Promotion Santé Suisse et de mettre en œuvre les orientations communes, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et Promotion Santé Suisse ont lancé conjointement en 2017 la **Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)**. Les trois institutions co-

opèrent étroitement à sa réalisation. Initialement, la stratégie devait durer jusqu'en 2024. Son prolongement sera décidé au cours de l'année 2024.

Le plan de mesures y afférent définit divers groupes de mesures. En 2017, la «Prévention dans le domaine des soins» (PDS) a été ajoutée comme nouveau groupe de mesures. La PDS intensifie la mise en réseau entre le domaine de la santé, le secteur social et la collectivité en tenant compte du cadre de vie des personnes concernées. Promotion Santé Suisse joue un rôle essentiel dans ce contexte: elle soutient des projets visant à renforcer la PDS par le biais du supplément de prime LAMal pour la prévention générale des maladies, en étroite collaboration avec l'OFSP.

Promotion Santé Suisse concentre ses activités sur trois domaines d'intervention:

- Programmes d'action cantonaux
- Gestion de la santé en entreprise
- Prévention dans le domaine des soins

L'histoire de Promotion Santé Suisse

En 1989, la Fondation suisse pour la promotion de la santé est créée par les 26 cantons, la Confédération suisse, le Concordat des assureurs-maladie suisses (aujourd'hui santésuisse) et la Suva. Se fondant sur la Charte d'Ottawa, elle entreprend divers travaux de base pour la promotion de la santé et soutient des projets de prévention.

Après la votation populaire sur la LAMal, la Fondation soumet en 1996 au Conseil fédéral la proposition de lui confier officiellement le mandat prévu par les art. 19 et 20 LAMal. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) et santésuisse la soutiennent dans cette démarche. Le 21 juin 1996, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) approuve la proposition et institue la Fondation suisse pour la promotion de la santé comme organisation responsable.

La contribution annuelle qui, selon l'art. 20, sert à financer la Fondation et son travail est fixée en 1998 à CHF 2.40 par personne assurée et augmentée en 2018 à CHF 4.80 en vertu d'une ordonnance du DFI.

3 Évaluation de la stratégie de Promotion Santé Suisse 2019-2024

L'évaluation vise à garantir à la fois un reporting responsable et le développement stratégique de Promotion Santé Suisse. Dans le cadre de cette évaluation, deux rapports intermédiaires ont été établis et sont présentés plus en détail aux points 3.1 et 3.2. Le rapport définitif sera publié en même temps que la présente stratégie 2025-2028.

3.1 Premier rapport intermédiaire

Sur mandat du Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse, le bureau BASS a évalué la stratégie de Promotion Santé Suisse. Cette évaluation visait à déterminer si la stratégie reflétait l'état actuel du développement de la promotion de la santé et le contexte de politique sanitaire.

L'évaluation a notamment porté sur:

- l'importance de l'évolution sociale, comme le vieillissement de la population, les changements dans les soins ou le monde du travail, tels que mentionnés dans la stratégie politique de santé du Conseil fédéral (Santé2020);
- les conséquences directes et indirectes de la pandémie de Covid-19, parmi lesquelles on citera la surmortalité des personnes âgées, les Covid longs, l'apparition de plus en plus fréquente de maladies psychiques ainsi que la surcharge des structures de soins;
- les tendances actuelles au sein du système de santé (p. ex. les nouveaux modèles de financement, la pénurie de personnel qualifié) ainsi que les tendances au niveau sociétal (la transformation numérique entre autres).

Compte tenu de ce contexte, le rapport d'évaluation conclut que la stratégie 2019-2024 prend en considération les développements actuels en matière de politique sanitaire et de santé publique. Le rapport

recommande notamment d'ancrer encore mieux le thème santé et environnement dans la stratégie et de mieux mettre en évidence la cohérence stratégique des trois domaines d'intervention de la Fondation dans la stratégie.

3.2 Deuxième rapport intermédiaire

Dans un deuxième rapport, l'équipe d'évaluation a examiné si et comment les objectifs fixés pour la période stratégique 2019-2024 avaient été atteints. Elle a pu constater que les objectifs stratégiques de la Fondation au niveau des médiateur-trice-s (cantons, communes, entreprises, institutions de santé) avaient été atteints et en partie dépassés. À l'exception de Glaris, tous les cantons suisses participent aux programmes d'action cantonaux, et la collaboration intercantonale a été renforcée. Dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise, les objectifs stratégiques ont pour la plupart été atteints. Dans le cadre de la prévention dans le domaine des soins, les travaux portent sur le développement de coopérations avec différents acteur-trice-s du domaine de la santé, du secteur social et de la collectivité.

Sur la base de son analyse, le bureau indépendant BASS recommande entre autres:

- d'élaborer un plan d'action avec des objectifs de mise en œuvre à moyen terme pour toutes les tâches de la Fondation;
- de consolider les interfaces lors du développement de la stratégie;
- de développer un système d'indicateurs découlant du plan d'action.

4 Domaines d'intervention et requêtes des parties prenantes

Dans le cadre de la stratégie 2019-2024, Promotion Santé Suisse avait déjà établi, en plus des programmes d'action cantonaux (PAC) et de la gestion de la santé en entreprise (GSE), le nouveau domaine d'intervention Prévention dans le domaine des soins (PDS). Pour préparer la nouvelle stratégie, les parties prenantes de ces trois domaines d'intervention ont été interrogées sur leurs besoins.

4.1 Programmes d'action cantonaux

Les PAC sont établis dans presque tous les cantons de Suisse en tant que concept standard pour la promotion de la santé et la prévention. Durant la période stratégique 2019-2024, les PAC ont été complétés par le thème de la santé psychique et par le groupe cible des personnes âgées. Les PAC présentent une structure uniforme: les trois thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique sont proposés pour les deux groupes cibles enfants/adolescent-e-s et personnes âgées. Les cantons ont signalé à Promotion Santé Suisse qu'ils souhaitaient pour la période stratégique à venir un élargissement des groupes cibles à la population adulte ainsi qu'une clarification du financement nécessaire à cet effet.

4.2 Gestion de la santé en entreprise

Promotion Santé Suisse s'engage pour que les entreprises en Suisse puissent mettre en œuvre elles-mêmes, ou avec l'aide de conseiller-ère-s accrédité-e-s, les offres GSE recommandées. Depuis 2017, Promotion Santé Suisse mise systématiquement sur une stratégie de médiation: les conseiller-ère-s accrédité-e-s, les multiplicateur-trice-s, les organisations partenaires stratégiques et les six forums de GSE régionaux soutiennent Promotion Santé Suisse lors de la diffusion de la GSE dans toute la Suisse. En collaboration avec d'autres actrice-s, la Fondation a ainsi contribué à ce qu'en 2020, 75% des grandes entreprises (comptant 50 employé-e-s ou plus) mettent en œuvre des activités de gestion de la santé. En 2016, elles n'étaient que 71%. Au niveau du contenu, la GSE encourage la promotion de la santé psychique et la mise en place d'une GSE systématique.

Durant la précédente période stratégique, la Fondation avait mis l'accent sur les branches présentant un important besoin en matière de GSE (p. ex. le domaine de la formation ou de la santé) ainsi que sur les jeunes personnes actives. De plus, Promotion Santé Suisse avait élaboré en collaboration avec des partenaires des offres spécifiques pour les PME. Les parties prenantes en GSE (entreprises, acteurs institutionnels de la prévention, multiplicateur-trice-s ainsi que recherche) sont très satisfaites des activités de la Fondation dans ce domaine. Elles saluent explicitement la continuité de cette thématique.

4.3 Prévention dans le domaine des soins

La prévention dans le domaine des soins (PDS) est implémentée en tant que nouveau concept depuis 2018. La Fondation soutient des projets qui renforcent le développement et la mise en place de parcours de santé tout au long de la chaîne de prise en charge pour les personnes déjà malades ou présentant un risque accru de tomber malades. Outre des fournisseurs de prestations et des organisations de santé, ces projets impliquent souvent aussi des assureurs, des cantons et la Confédération. Ils visent à intégrer des interventions préventives dans le traitement et le conseil. La PDS contribue ainsi à améliorer la qualité de vie des personnes concernées, à réduire leur besoin de traitement et, partant, à limiter les coûts de la santé.

Durant la période stratégique écoulée, Promotion Santé Suisse s'est concentrée sur l'identification, l'implémentation et l'évaluation de projets efficaces sur une période de quatre ans au maximum. Au total, près de 60 projets ont pu être soutenus et accompagnés avec des aides à hauteur de CHF 50 millions environ.

Il s'est avéré que les projets couronnés de succès nécessitaient un soutien ultérieur pour leur ancrage dans les structures et le règlement à long terme de leur financement.

Enquête auprès des parties prenantes

Depuis 2009, Promotion Santé Suisse réalise régulièrement une enquête auprès des représentant-e-s de ses parties prenantes. En font partie des administrations fédérales, cantonales et communales, des organisations à but non lucratif nationales et régionales, des entreprises, des associations professionnelles, des syndicats, des acteur-trice-s du domaine des soins, des assureurs-maladie et des organisations de patient-e-s. La dernière enquête a été menée en 2022 auprès de 178 personnes.

Sont notamment évaluées la satisfaction à l'égard des activités de la Fondation, la collaboration avec la Fondation et la perception de l'orientation stratégique. L'évolution est positive presque partout. Cela concerne en particulier l'évaluation de la collaboration, l'accomplissement des tâches et le soutien de projets PDS. En 2022, la Fondation a été évaluée de manière plus positive que jamais au cours de la période d'observation depuis 2009. Ainsi, 84% des personnes interrogées se déclaraient satisfaites ou très satisfaites de la collaboration avec la Fondation (contre 66% en 2019). Les parties prenantes ont notamment indiqué qu'elles se sentaient mieux impliquées et que leurs besoins étaient mieux pris en compte. L'accomplissement des tâches est jugé aujourd'hui de manière nettement plus positive qu'en 2019 sur tous les aspects considérés.

Dans l'ensemble, l'enquête montre que la Fondation est très bien acceptée par les parties prenantes et que les développements observés après l'augmentation de la contribution dès 2017 (notamment l'élargissement des PAC et l'introduction de la PDS) recueillent une large approbation.

5 Conséquences pour la nouvelle stratégie

L'évaluation de la stratégie et les retours des parties prenantes montrent que la Fondation est sur la bonne voie. C'est pourquoi Promotion Santé Suisse inscrit sa nouvelle stratégie dans la continuité, en introduisant toutefois des changements spécifiques brièvement expliqués ci-après.

1. Selon la stratégie 2025-2028, l'inclusion du groupe cible des adultes dans les PAC est testée et mise en œuvre dans des cantons modèles durant une phase pilote. Des synergies avec les activités GSE de la Fondation sont notamment exploitées à cet effet. Les activités actuelles des cantons sur les thèmes de la santé psychique, de l'activité physique et de l'alimentation sont en outre regroupées par groupe cible. Ce modèle davantage axé sur les phases de vie permet d'accroître les synergies et de simplifier la structure des PAC ainsi que les tâches administratives. (Voir [page 13, S01.3](#))
2. Les offres existantes sont développées en mettant l'accent sur les nouvelles formes de travail. Dans le même temps, elles sont rendues plus facilement accessibles aux PME, tous secteurs d'activité confondus. Pour la diffusion et le développement des offres GSE, la Fondation mise davantage sur les coopérations et la collaboration avec des parties prenantes triées sur le volet. (Voir [page 14, S02.1](#))
3. Au centre de la prochaine période stratégique figurent la diffusion, l'ancrage et le financement de projets PDS éprouvés, pour lesquels les porteur-euse-s de projets se voient attribuer un mandat et des objectifs précis à atteindre. La Fondation continue en outre de soutenir des projets innovants. (Voir [page 14, S03.3](#))
4. Des bases sont élaborées pour mesurer et optimiser le rapport entre les dépenses et les recettes générées par les activités de la Fondation (relation input-output). Cela permet d'améliorer le pilotage des mesures et de garantir l'établissement des comptes à long terme. (Voir [page 15, S05.3](#))
5. La Fondation développe un concept global en matière de santé psychique couvrant tous les domaines d'intervention. Ce concept définit des mesures transversales en tenant compte des relations avec les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique. Il contient par ailleurs de possibles interventions visant à renforcer la santé psychique en cas de crises futures, telles que des catastrophes naturelles, des conflits ou des pandémies.
6. Les deux campagnes régionales sur la santé psychique se poursuivent en veillant à mieux exploiter leur potentiel de synergie, ce qui implique une plus grande prise d'influence de Promotion Santé Suisse sur leur pilotage. (Voir [page 14, S04.2](#))
7. La Fondation s'engage, conjointement avec les acteur-trice-s clés, à développer et à mettre en œuvre un plan d'action national sur les compétences en matière de santé. Elle maintient par ailleurs les compétences en santé comme orientation stratégique et veille ainsi à promouvoir systématiquement cet aspect dans le cadre de ses propres activités. (Voir [page 14, S04.2](#); [page 17, ligne directrice Égalité des chances et compétences en matière de santé](#))
8. La Fondation s'intéresse de plus près au thème environnement et santé dans le cadre des objectifs stratégiques définis, tout en établissant des ponts avec les thèmes prioritaires de la Fondation que sont l'activité physique, l'alimentation et la santé psychique. (Voir [page 17, ligne directrice Développement durable](#))

La Fondation applique les recommandations de l'évaluation de la stratégie en élaborant un concept de mise en œuvre détaillé pour les trois domaines d'intervention. Il est également prévu de poursuivre le développement du système d'indicateurs conformément aux recommandations afin de définir plus précisément les objectifs et les sous-objectifs (cf. [chapitre 6](#)).

6 Objectifs

Promotion Santé Suisse soutient des organisations dans la création de conditions-cadres qui améliorent efficacement la santé de la population résidant en Suisse dans toutes les phases de vie. À cet effet, elle met à disposition diverses prestations, promeut et ancre des projets porteurs, informe, met en réseau et soutient ses multiplicateur-trice-s de référence. Les activités encouragées par Promotion Santé Suisse répondent à une nécessité avérée, tiennent compte des besoins des groupes cibles et sont mises en œuvre de manière efficace et efficiente. Dans le cadre de sa stratégie 2025-2028, la Fondation entend atteindre, comme durant la période stratégique précédente, l'objectif principal suivant:

Les cantons, les entreprises ainsi que les acteur-trice-s des soins de santé s'engagent davantage en faveur de la promotion de la santé et de la prévention, exploitent les synergies possibles et vérifient l'efficacité de leurs activités.

Concrètement, la Fondation poursuit cinq objectifs stratégiques qui s'articulent autour de ses trois domaines d'intervention – les programmes d'action cantonaux (PAC), la gestion de la santé en entreprise (GSE) et la prévention dans le domaine des soins (PDS) –, ainsi qu'autour des trois missions de son mandat légal – initier, coordonner et évaluer. En outre, la Fondation veille en particulier à garantir la cohérence entre les trois domaines d'intervention, afin de renforcer la transparence et d'exploiter les effets de synergie.

Chacun des cinq objectifs stratégiques (O1-O5) est concrétisé par trois sous-objectifs (SO), qui définissent les prestations que la Fondation entend fournir.

O1: Les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les personnes vivant en Suisse.

Les programmes d'action cantonaux éprouvés sur les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique dédiés aux groupes cibles des enfants et des jeunes ainsi que des personnes âgées sont poursuivis. Leur possible extension au groupe cible des adultes est testée dans des cantons pilotes.

L'objectif 1 est concrétisé par les sous-objectifs suivants:

- **SO1.1:** Promotion Santé Suisse accompagne les cantons lors de l'élaboration de nouvelles étapes de leurs programmes d'action conformes aux conditions-cadres définies par la Fondation, en assure la qualité et la mise en œuvre grâce à des prestations appropriées.
- **SO1.2:** Promotion Santé Suisse sélectionne les projets selon le Concept pour le soutien de projets, les accompagne tout au long de leur réalisation et évalue leur mise en œuvre durable dans les cantons. Les projets (efficaces) ainsi évalués sont inscrits sur la liste d'orientation afin d'augmenter le nombre de mesures de bonnes pratiques dans les programmes d'action cantonaux.
- **SO1.3:** Promotion Santé Suisse participe au financement de programmes pilotes destinés au groupe cible des adultes, évalue les processus de mise en œuvre et élabore une base décisionnelle pour le financement et l'intégration définitive de ces projets dans les programmes d'action cantonaux à partir de 2029.

02: Le nombre d'employeur-euse-s sensibilisé-e-s à l'importance de la GSE et qui s'engagent efficacement en faveur de la santé, notamment psychique, de leur personnel est plus élevé.

Pour que les entreprises puissent s'engager efficacement en faveur de la santé psychique de leur personnel, Promotion Santé Suisse met à leur disposition des instruments éprouvés et validés ainsi qu'un réseau de multiplicateur-trice-s.

L'objectif 2 est concrétisé par les sous-objectifs suivants:

- **S02.1:** Promotion Santé Suisse met à disposition des connaissances et des offres de qualité adaptées aux destinataires et qui tiennent compte des besoins des PME, des changements sur le lieu de travail et de l'égalité des chances.
- **S02.2:** Promotion Santé Suisse développe le réseau de multiplicateur-trice-s actif-ve-s afin d'en augmenter le potentiel de sensibilisation et de diffusion.
- **S02.3:** Avec son label «Friendly Work Space» et ses bases, Promotion Santé Suisse crée les conditions et la visibilité nécessaires à un engagement efficace en faveur de la gestion de la santé en entreprise.

03: Les porteur-euse-s de projets de prévention dans le domaine des soins s'engagent en faveur d'une prévention efficace et durable des maladies non transmissibles, des maladies psychiques et des addictions.

Les acteur-trice-s du domaine des soins doivent inciter les patient-e-s à recourir davantage aux offres préventives. En finançant des projets appropriés, Promotion Santé Suisse identifie des approches prometteuses et efficaces qu'elle recommande ensuite pour une mise en œuvre à large échelle.

L'objectif 3 est concrétisé par les sous-objectifs suivants:

- **S03.1:** En collaboration étroite avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse lance des projets spécifiques visant à combler des lacunes dans le traitement des personnes concernées. Elle accompagne en outre la mise en œuvre de ces projets et les évalue.

- **S03.2:** Promotion Santé Suisse identifie des modèles de bonnes pratiques de la prévention dans le domaine des soins, valorise les connaissances sur leurs facteurs de réussite et les recommande aux parties prenantes en vue de leur diffusion.
- **S03.3:** Conjointement avec l'OFSP et d'autres parties prenantes concernées, Promotion Santé Suisse s'engage en faveur de la diffusion, de l'ancrage et de la mise en place d'un financement durable de projets efficaces de prévention dans le domaine des soins.

04: Les acteur-trice-s de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.

Promotion Santé Suisse encourage activement les échanges et la collaboration entre les acteur-trice-s dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la promotion de la santé et de la prévention.

L'objectif 4 est concrétisé par les sous-objectifs suivants:

- **S04.1:** Promotion Santé Suisse encourage les compétences, le savoir-faire et une compréhension commune chez les acteur-trice-s déterminant-e-s.
- **S04.2:** Promotion Santé Suisse coordonne les activités des acteur-trice-s, encourage les échanges et la réalisation de mesures communes. À ce titre, elle promeut aussi la collaboration pour renforcer les compétences en matière de santé et mener des campagnes dédiées à la santé psychique.
- **S04.3:** Promotion Santé Suisse joue le rôle d'interface avec d'autres domaines politiques concernés par la promotion de la santé et la prévention.

05: L'efficacité et l'impact des mesures de Promotion Santé Suisse sont examinés et les résultats, communiqués et valorisés.

L'atteinte des objectifs de projets importants est contrôlée par des évaluations externes. La mise en œuvre de la stratégie en place fait également l'objet d'une évaluation externe. C'est ainsi que Promotion Santé Suisse rend compte à ses parties prenantes.

L'objectif 5 est concrétisé par les sous-objectifs suivants:

- **S05.1:** Afin de vérifier l'efficacité et l'impact de ses mesures ainsi que des projets, programmes et campagnes qu'elle soutient, Promotion Santé Suisse mandate et coordonne des études d'évaluation et de monitoring, dont elle exploite les résultats pour de nouvelles améliorations.

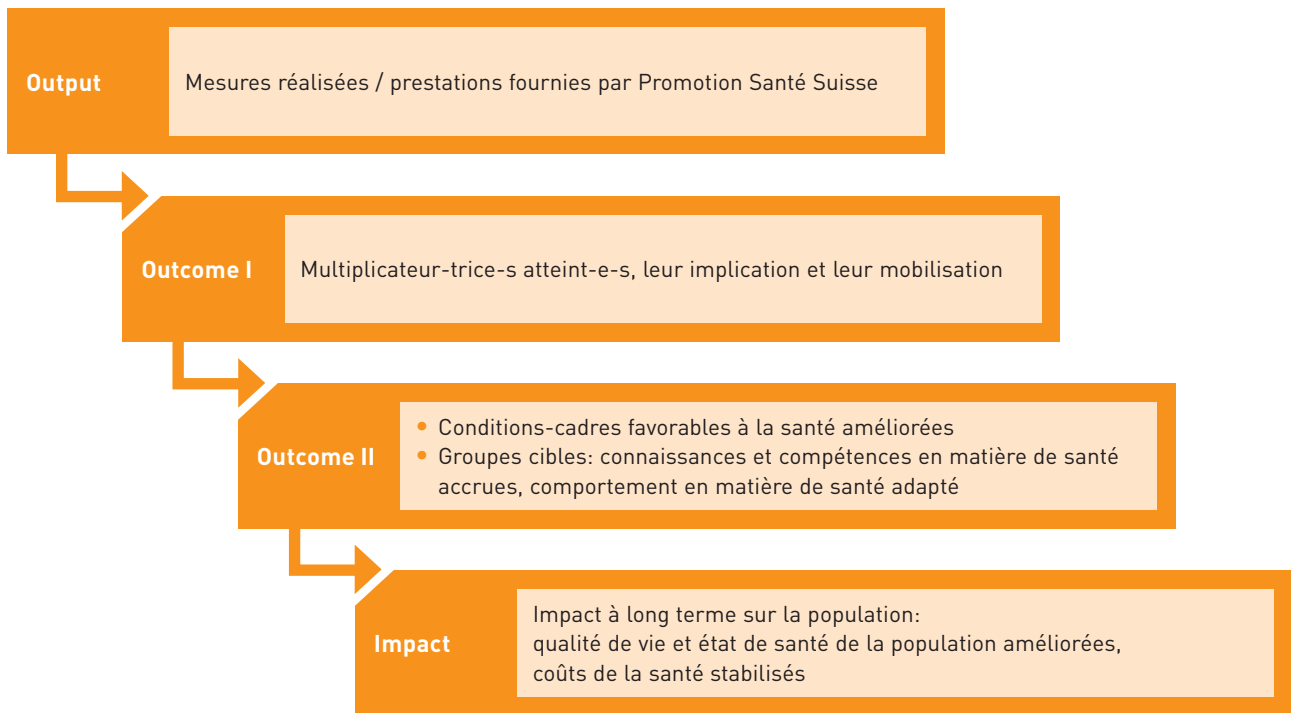
- **S05.2:** Promotion Santé Suisse informe les destinataires de manière appropriée sur les résultats des rapports d'évaluation et de monitoring.
- **S05.3:** Promotion Santé Suisse améliore sa propre orientation sur l'impact ainsi que celle de ses organisations partenaires au moyen de mesures et de prestations appropriées.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2025-2028 (SANS LES SOUS-OBJECTIFS)

		Domaines d'intervention		
		Programmes d'action cantonaux (PAC)	Gestion de la santé en entreprise (GSE)	Prévention dans le domaine des soins (PDS)
Mandat légal	Stimuler	01: Les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les personnes vivant en Suisse.	02: Le nombre d'employeur-euse-s sensibilisé-e-s à l'importance de la GSE et qui s'engagent efficacement en faveur de la santé, notamment psychique, de leur personnel est plus élevé.	03: Les porteur-euse-s de projets de prévention dans le domaine des soins s'engagent en faveur d'une prévention efficace et durable des maladies non transmissibles, des maladies psychiques et des addictions.
	Coordonner	04: Les acteur-trice-s de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
	Évaluer	05: L'efficacité et l'impact des mesures de Promotion Santé Suisse sont examinés et les résultats, communiqués et valorisés.		

QUE SIGNIFIE EFFICACITÉ?

Étant donné que Promotion Santé Suisse n'intervient pas directement auprès de la population, mais par l'intermédiaire de multiplicateur-trice-s ainsi qu'au travers de son influence sur la mise en place de conditions-cadres favorables à la santé, les effets produits par ses mesures se manifestent à plusieurs niveaux. Promotion Santé Suisse se focalise sur les niveaux output et outcome pour contrôler ses mesures et mesurer leurs effets. L'évaluation de l'impact est une tâche découlant de la stratégie MNT; elle est effectuée sous la responsabilité de l'OFSP et avec le concours de Promotion Santé Suisse.



L'aperçu du modèle d'impact de Promotion Santé Suisse se trouve en [annexe](#).

7 Lignes directrices

Promotion Santé Suisse tient compte de lignes directrices pour effectuer son travail. Celles-ci assurent la cohésion interne et sont partagées et vécues par les responsables et les membres du personnel de la Fondation. Les lignes directrices sont concrétisées dans le concept de mise en œuvre au moyen d'un plan d'action.

Égalité des chances et compétences en santé

Tout individu doit, indépendamment de son sexe, son âge, son origine, sa religion, son orientation sexuelle et son handicap, pouvoir accéder de manière équitable et juste aux ressources favorables à la santé et avoir les mêmes possibilités de développer et de préserver sa santé. Promotion Santé Suisse encourage les compétences en santé de la population. La Fondation s'engage pour que les acteurs-clés développent et mettent en œuvre ensemble un plan d'action national sur les compétences en matière santé.

Collaboration et dialogue

Les principaux enjeux dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ne peuvent être relevés qu'en collaboration avec des partenaires engagés. Promotion Santé Suisse assume un rôle de chef de file dans le cadre de ses axes thématiques et coordonne les projets et programmes avec différentes organisations partenaires. Ce faisant, la Fondation s'appuie également sur son réseau où sont représentés des cantons, la Confédération, des assureurs et des fournisseurs de prestations.

La Fondation intensifie le dialogue et la collaboration entre, d'un côté, les professionnel-le-s de la promotion de la santé et de la prévention et, de l'autre, les milieux de la science, de la politique, de l'administration, du monde du travail et de la société civile. Une communication et une information ouvertes et transparentes caractérisent les relations de la Fondation en interne et avec l'extérieur.

Impact à long terme

Avec les mesures qu'elle prend, Promotion Santé Suisse vise à améliorer durablement la santé de la

population. La Fondation poursuit pour ce faire une approche multisectorielle et tient compte des responsabilités, particularités et compétences de ses partenaires. Elle accorde une grande importance aux mesures structurelles permettant d'aménager des conditions de vie favorables à la santé.

Développement durable

La promotion de la santé et le développement durable (environnement, économie et société) ont pour objectif d'améliorer le bien-être des individus. L'interconnexion de ces deux champs d'action permet d'exploiter des synergies et de renforcer la collaboration entre les organisations et les réseaux. Pour Promotion Santé Suisse, les liens entre l'environnement et la santé sont prioritaires.

Digitalisation

Promotion Santé Suisse suit de près les développements dans le domaine de la digitalisation. Elle propose à ses principaux groupes cibles des produits digitaux communiquant parfaitement entre eux. Grâce à ses activités de soutien, elle contribue à la digitalisation dans les domaines de la prévention et des soins. Promotion Santé Suisse met à disposition des données pertinentes sous forme digitale afin d'encourager la transparence, la participation et l'innovation. Au travers de ses activités digitales, la Fondation permet à un nombre croissant de personnes d'accéder à des offres sur mesure. Elle améliore ainsi l'efficacité de la promotion de la santé en Suisse.

Utilisation efficace des moyens

Grâce à leurs cotisations, les personnes assurées en Suisse financent les activités de Promotion Santé Suisse. La Fondation examine et optimise régulièrement l'impact et l'efficacité de ses activités. Elle collabore avec des multiplicateur-trice-s qui mettent en œuvre des projets, des programmes ou des campagnes à fort impact dans les settings les plus divers et en multiplient ainsi les effets. La Fondation veille en outre à réduire au minimum ses propres charges administratives, notamment en digitalisant les processus clés.

8 Mise en œuvre, ressources et tâches

8.1 Mise en œuvre de la stratégie

À des fins d'opérationnalisation de la stratégie 2025-2028, Promotion Santé Suisse élabore un concept de mise en œuvre détaillé aligné sur le plan des mesures MNT. Celui-ci sera accessible sur le site web de la Fondation. Dans son rapport de gestion annuel, Promotion Santé Suisse informe sur l'utilisation des moyens financiers et le degré d'atteinte des objectifs. Le rapport final de l'évaluation externe de la stratégie ainsi qu'une prise de position de la Direction de Promotion Santé Suisse rendront compte de l'appréciation de la mise en œuvre de la stratégie.

8.2 Utilisation des moyens financiers

Pour accomplir ses tâches, Promotion Santé Suisse dispose des moyens issus de la contribution pour la prévention inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie. La planification financière à long terme prévoit que sur les quelque CHF 44 millions investis chaque année par la Fondation, environ 25% en moyenne soient alloués à l'accompagnement professionnel des projets par Promotion Santé Suisse et à l'administration. Les 75% restants sont investis directement dans des projets, c'est-à-dire attribués aux acteurs de la prévention (les cantons notamment). Cette répartition des moyens financiers reste inchangée par rapport à celle de la période stratégique précédente.

8.3 Affectation du personnel

Les membres du personnel de Promotion Santé Suisse accomplissent principalement des activités en lien avec des projets. La Fondation compte en 2023 une soixantaine de collaborateur-trice-s (50 équivalents plein temps [EPT]), dont seule une minorité (environ 6,7 EPT) s'occupent de tâches administratives (comptabilité, secrétariat, etc.).

Dans le domaine des programmes d'action cantonaux, les collaborateur-trice-s de Promotion Santé Suisse élaborent des conditions-cadres uniformes, compilent les bases de connaissances sur les thématiques traitées et conseillent les cantons si nécessaire. Elles et ils veillent à une gestion de la qualité suffisante et contrôlent régulièrement les progrès réalisés par les programmes d'action cantonaux et les activités parallèles. En outre, Promotion Santé Suisse met à la disposition des cantons des supports de communication, encourage les innovations pour le développement des programmes et garantit la diffusion à l'échelle suisse de programmes éprouvés.

Pour promouvoir la gestion de la santé en entreprise, Promotion Santé Suisse sensibilise les entreprises à l'importance des investissements dans la santé des collaborateur-trice-s. Elle mène des projets pilotes, développe des instruments de GSE novateurs en collaboration avec le monde scientifique et professionnel, et organise leur diffusion par l'intermédiaire de multiplicateur-trice-s adéquat-e-s. Par ailleurs, la Fondation organise la réalisation des assessments liés au label «Friendly Work Space» par des assesseur-euse-s externes.

De plus, Promotion Santé Suisse sensibilise les acteur-trice-s du domaine des soins, du secteur social et de la collectivité à la mise en œuvre de projets de prévention, rédige des appels d'offres, évalue les demandes de financement et accompagne la mise en œuvre des projets. Les nouvelles connaissances ainsi acquises sont communiquées aux acteur-trice-s des soins de santé et de la prévention afin qu'ils et elles puissent les mettre en pratique.

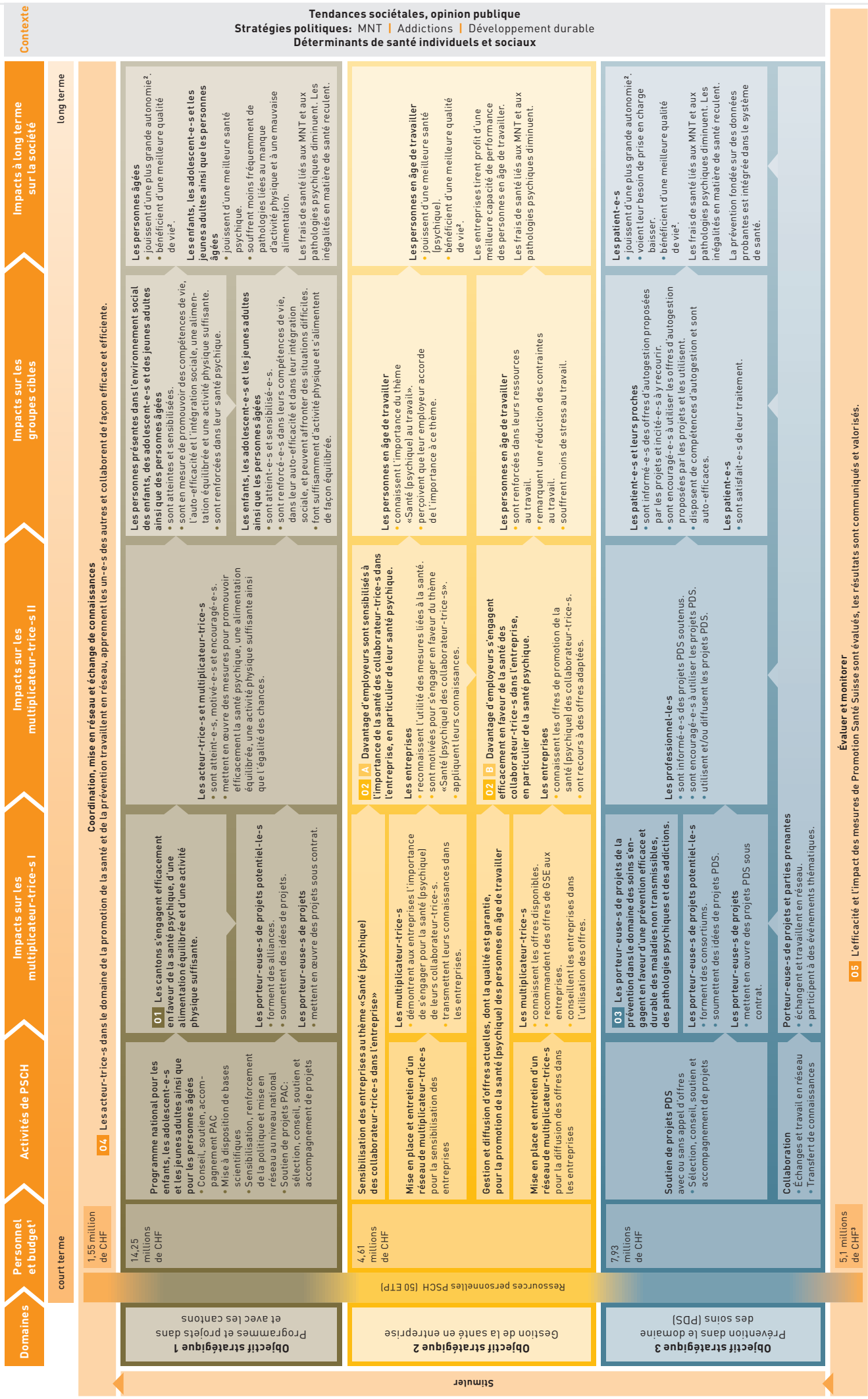
Pour mettre en œuvre ses activités, Promotion Santé Suisse a besoin de partenaires. À cet effet, elle conclut des accords de coopération avec des organisations clés, parmi lesquelles le Bureau de prévention des accidents (BPA), l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), la Suva, le SECO, l'OFSP, des assureurs, éducation²¹, l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses ainsi que

des associations professionnelles, des réseaux d'entreprises, des forums de GSE régionaux, la Société Suisse de Sécurité au Travail (SSST) et des associations d'acteur-trice-s actif-ve-s dans le domaine des soins de santé. En outre, de nombreuses manifestations nationales sont organisées en vue d'encourager l'échange de connaissances et la mise en réseau.

Par ailleurs, parmi ses missions importantes, Promotion Santé Suisse se doit aussi de contrôler les progrès, la qualité et l'impact des mesures qu'elle met en œuvre. À cette fin, ses collaborateur-trice-s élaborent des mandats de recherche, mandatent et accompagnent les projets d'évaluation et de monitoring, et se chargent de la communication et des discussions autour des résultats, ainsi que de l'optimisation des mesures.

Bases Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS) | Art. 19 et 20 LAMal | Stratégie MNT Suisse | Rapport «Santé psychique en Suisse»

Lignes directrices de la stratégie de PSCH: Égalité des chances et compétence en matière de santé | Développement durable | Numérisation | Affectation efficiente des moyens



1 En 2023, avant la publication de la stratégie 2025-2028.

2 Il est ici question de l'autonomie et de la qualité de vie en relation avec un changement au niveau de la santé.

3 Communication et campagnes incluses.

